

Séance plénière du Conseil Général du 6 novembre 2013 à 20h à la salle d'étude du Collège de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :
Présents : 28 sur 30
Sont excusés : Nidea Henriques et Guillaume Barman

Pour le Conseil Municipal :
Présents : 8 conseillers sur 10 ainsi que le président M. Damien Revaz, et le secrétaire communal, M. Vignon

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz, ouvre cette séance à 20h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel.

28 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

L'ordre du jour n'ayant fait l'objet d'aucune modification le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 13 juin 2013

Frédéric Rey-Bellet prend la parole pour demander que son prénom soit orthographié correctement.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCC)

2.1. Secteur « L'Ile d'Epines »

Le Municipal en charge du dossier, Claude-Yvan Marcoz, présente le PAZ via un diaporama. Il résume les éléments déjà évoqués et relatés dans le dossier élaboré et remis aux Conseillers généraux.

Il passe ensuite à la modification du RCC, notamment en mettant l'accent sur l'adjonction des art. 97 et 107 bis qui traitent de la nouvelle zone ZMIC à créer ainsi que de l'article 11 de l'annexe au RCC : « CAHIER DES CHARGES POUR ZONES À AMÉNAGER ». Puis suit la présentation de la procédure légale. Il termine en précisant que le Conseil Municipal encourage le Conseil Général à accepter le projet tel que proposé.

2.2. Quartier St-Laurent

Damien Coutaz invite Damien Revaz à présenter le projet.

Le Président clarifie la situation en précisant que le CG doit se prononcer uniquement sur la modification du plan de zone. C'est le Conseil Municipal qui est compétent pour approuver le plan de quartier.

Il reprend ensuite les éléments figurant dans les documents reçus par les Conseillers Généraux en précisant qu'à St-Maurice il existe assez de zones d'intérêt général. Il insiste sur l'importance de ce type de zones via un plan. Les besoins en zone d'habitations collectives se font clairement ressentir vu le développement démographique sur le territoire communal. Il évoque ensuite la densification de la zone. Le projet présenté tient compte de la typologie du terrain ainsi que des quartiers avoisinants.

Damien Coutaz remercie le Président et invite le président de la commission ad hoc, Laurent Rey, à présenter le rapport. Ensuite de quoi il invite les chefs de groupes à se prononcer. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. La discussion est donc ouverte mais ne suscite aucun commentaire.

Les modifications liées au projet « **Ile d'Epines** » sont soumises au vote :

- a) modification art 97 du RCC (ajout de la Zone ZMIC)
=> **accepté à l'unanimité tel que proposé par la Municipalité.**
- b) Ajout de l'article 107 bis
=> **accepté à l'unanimité tel que proposé par la Municipalité.**
- c) Ajout de l'article 11 dans l'annexe du RCC « Cahier des charges des zones à aménager »
=> **accepté à l'unanimité tel que proposé par la Municipalité.**
- d) Modification du PAZ, passer de Zone ZI à ZMIC
=> **accepté à l'unanimité tel que proposé par la Municipalité.**

Quant au dossier « **Quartier de St-Laurent** », l'ouverture de la discussion appelle un commentaire de **Frédéric Rey-Bellet** qui précise qu'il est bien d'ouvrir cette zone mais que R3 ne lui semble pas assez ambitieux compte tenu de l'emplacement. Une zone R4 permettrait une densification plus importante sans pour autant en abuser et renonce à présenter un contre-projet.

Mireille Brouchoud s'inquiète de savoir s'il n'est prévu que des appartements familiaux ou aussi des logements de plus petite taille. Damien Revaz lui répond que la Commune ne va pas s'improviser promoteur et que n'étant pas propriétaire, elle n'a aucun droit de regard.

Il n'y a plus de remarques et Damien Coutaz soumet les modifications des articles au vote :

1. Art 103 RCC : 1 abstention et 1 opposition. La modification est donc acceptée à la majorité.
2. Modification du PAZ : 1 abstention et 1 opposition. Acceptée à la majorité.

Avant de passer au vote final du RCC et du PAZ dans son ensemble, Damien Coutaz propose à l'assemblée de traiter la modification du RCC et du PAZ en une seule lecture.

La proposition est acceptée à l'unanimité

Damien Coutaz soumet les objets au vote :

1. Règlement RCC avec ses modifications et annexes : 1 abstention et 1 opposition. Accepté à la majorité
2. Nouveau PAZ : 1 abstention et 1 opposition. Accepté à la majorité.
3. **Postulat concernant le relogement des sociétés utilisant actuellement le bâtiment « Lavigerie »**

Patrick Barman explique que le Conseil Municipal a créé un groupe de travail pour étudier la question. Un questionnaire a été adressé aux sociétés locales pour connaître leurs besoins spécifiques. En outre, il n'y a pas de dates précises pour le moment en ce qui concerne l'échéancier.

Dominique Robyr a la parole : il précise que le postulat a pour but de s'assurer que la demande des sociétés soit prise au sérieux et que leur situation soit pérenne et non provisoire.

Damien Coutaz passe à l'entrée en matière qui est acceptée par chaque groupe et l'ouverture de la discussion n'appelle ni remarque ni commentaire. Le postulat est accepté à l'unanimité et sera transmis au Conseil Municipal pour traitement.

4. **Tour d'horizon**

Damien Revaz donne les informations suivantes :

Bâtiment Duc : suite au concours lancé, le mandat a été attribué au bureau Gay Menzel. Le vernissage aura lieu le 14 novembre

Hôtel de Ville : les fenêtres doivent être changées. Travaux prévus pour fin 2013 début 2014

Av. d'Agaune : le montant des travaux approuvés par le CG était de Fr. 7'835'000.--. A l'heure actuelle, le montant devisé s'élève à Fr. 7'914'385.--, ceci essentiellement en raison du marquage des vestiges devant l'Abbaye, la mise en place de WC publics, la réfection du Carnotzet communal, la rue du Carro et le Passage Keller

Lavigerie : en attente de la décision du Conseil d'Etat

Rte d'Epinassey : la mise à l'enquête publique devrait se faire avant le fin de l'année

Zone 30 km/h à Epinassey : projet approuvé par la CCSS. 2 recours ont été enregistrés et le montant figurera au budget 2014

Horodateurs : le budget est dépassé. Ceci est dû au fait que les dispositifs vétustes de l'Av. des Terreaux ont été remplacés et que les appareils comportent un dispositif pour paiement par carte de crédit

Source du Martolet : les forages ont été concluants. Des essais de pompages sont en cours.

Jubilée 2015 de l'Abbaye : Ouverture des festivités le 22 septembre 2014. Trois projets majeurs sont en cours, dont un parcours musicographique. Toute l'information se trouve sur <http://www.abbaye1500.ch/>.

Trésor de l'Abbaye : il sera exposé les 1^{er} et 2 mars 2014 à Notre Dame de Paris ainsi que le 12 mars 2014 au Musée du Louvre à Paris

Projection lumineuse sur la falaise : des essais sont prévus pour fin novembre 2013 pendant 50 jours.

Panneaux solaires : le CM a adjugé la pose de panneaux solaires sur le nouveau CO

Budget 2014 : le Conseil municipal a adopté le message aujourd'hui

Nouveau règlement communal d'organisation : Une modification du règlement sera proposée au Conseil Général durant la séance plénière de décembre.

Nouveau CO : une présentation aura lieu lors du CG de décembre. Les devis sont quasiment respectés

5. Divers

François Farquet : constate que le marquage des vestiges devant l'Abbaye a des incidences sur le budget et pensait que c'est le Canton qui finançait l'opération.

Damien Revaz : du montant des travaux, il faut déduire les participations des différents prestataires ainsi que les divers taxes de raccordement.

Mireille Brouchoud : Le passage souterrain place Keller est bordé d'un grand mur en béton brut. Est-il envisagé de le peindre ?

Claude-Yvan Marcoz : la plus grande crainte était que certains valorisent eux-mêmes ce mur. Un traitement anti-graffiti y sera posé.

Laurence Mottiez : aimerait savoir comment le problème des croix qui avaient été taguées sur les façades de la Grand-Rue a été réglé

Claude-Yvan Marcoz : c'est la voirie qui a traité le cas. Après avoir demandé une offre pour les faire disparaître, la Municipalité a préféré acheter une machine pour les éliminer et a également porté plainte pénale

Laurence Mottiez : aimerait savoir si une visite du chantier du nouveau CO a été prévue

Pierre-Yves Robatel : elle aura lieu le jour de la sortie des commissions du 13 décembre 2013

Mireille Brouchoud : dans le cadre des factures d'électricité adressées aux citoyens, les gens réagissent à la mention « 98 % de provenance non identifiable »

Patrick Althaus : la plupart de l'énergie est fournie par la Ville de Lausanne et environ 2 % provient de panneaux solaires ou du turbinage.

Damien Revaz : précise qu'en qualité de distributeur, il existe une obligation de renseigner l'utilisateur sur la provenance de l'énergie qu'il consomme.

Laura Richard : la vitesse sur le chemin des Marais a été réduite à 30 km/h. Cela est-il autorisé ?

Damien Revaz : l'information sera transmise à la Municipale en charge du dossier. Il peut y avoir diverses raisons : un privé, le responsable du chantier,

Laurent Rey : aimerait savoir si une visite des vestiges de l'Abbaye est prévue pour les élus.

Damien Revaz : pour l'instant, seul le Conseil Municipal a eu ce privilège. Mais tôt ou tard, le Conseil Général aura les informations quant à une visite avant l'inauguration. Le site du Martolet ainsi que la salle du trésor sont très intéressants à visiter

Patrick Genoud : souhaite un passage pour piétons à la Rte des Cases pour les passants venant de St-Amé

Damien Revaz : il s'agit d'une route cantonale et la Commune ne peut rien faire. La requête sera transmise au responsable du dossier pour suite utile tout en restant qu'il n'existe que peu de chances pour que cette requête soit admise

Dominique Robyr : Il était prévu de fermer le chemin des Iles (sous la T9).

Damien Revaz : le projet a été mis à l'enquête et a soulevé des oppositions qui sont actuellement en traitement. Une autre solution est à l'étude. La question sera transmise à Gladys Siegfried.

François Farquet : aimerait connaître la date à laquelle les travaux de l'Av. d'Agaune prendront fin

Claude-Yvan Marcoz : cela dépend essentiellement de la météo. L'hiver dernier ainsi que la découverte des vestiges ont interféré dans l'échéancier et engendré environ 6 mois de retard. Normalement, tout devrait être terminé dans le 1^{er} semestre 2014 avec une priorité pour le quartier St-Augustin et le collège. Lors de l'arrêt du chantier, la circulation bidirectionnelle sera réintroduite.

La parole n'étant plus demandée, Damien Coutaz remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Troubadour. La prochaine séance est fixée au 18 décembre 2013.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita charrière

